

Besançon, le 12 mars 2020

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Sous couvert de Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée de lundi 9 mars, les chefs d'établissement nous signalent une tendance à l'absentéisme qui atteint, selon la localisation des établissements, des proportions préoccupantes.

Il nous faut donc rappeler que, dans les circonstances présentes, le principe de continuité pédagogique s'impose à tous. Le service public d'éducation obéit à des règles fondamentales et communes ; il n'a pas à être soumis aux interprétations libres et sélectives des usagers, selon les modalités qui leur conviennent.

C'est pourquoi les ressources d'enseignement à distance proposées par le CNED n'ont pas été conçues comme une option pour les familles, mais comme un moyen d'assurer la continuité du service public. Elles seront activées si et seulement si des mesures de fermeture d'établissements imposent de poursuivre les apprentissages à domicile. Et elles le seront, dans ce cas, dans tous les établissements concernés et selon des modalités fixées par les professeurs, dont l'autorité pédagogique ne doit être en rien diminuée.

Le même souci de continuité et d'efficacité du service public doit *a fortiori* prévaloir pour les questions relevant de la santé publique.

Le 15 doit rester un numéro destiné aux urgences médicales. Ce n'est pas parce que votre enfant tousse ou a de la fièvre qu'il vous faut systématiquement appeler le 15, au risque de le saturer et de prolonger l'attente de patients dans un état sérieux.

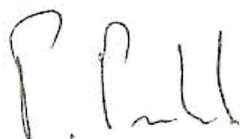
Il est rappelé que de nombreuses autres maladies virales ou infectieuses peuvent présenter des symptômes proches : fièvre, toux, maux de tête, courbatures... La prise en charge d'une maladie bénigne relève de votre médecin traitant.

Le COVID-19 n'est évoqué qu'en présence de signes d'infection respiratoire aiguë avec fièvre ou frissons **et** d'un voyage ou séjour récent dans une des zones d'exposition à risque **ou** après un contact étroit avec un cas confirmé.

Le premier réflexe à avoir est donc bien celui de contacter votre médecin traitant en première intention, et de ne pas non plus vous rendre au service des urgences de l'hôpital.

Nous appelons au respect civique des règles ci-dessus énoncées.

Monsieur le Directeur général
de l'Agence régionale de Santé
de Bourgogne-Franche-Comté



Pierre PRIBILE

Monsieur le Recteur
de la Région académique
de Bourgogne-Franche-Comté



Jean-François CHANET